



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme régional
pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants
(2018-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	9
III. Administration du programme et gestion des risques	14
IV. Suivi et évaluation	15
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2018-2021)	17



I. Considérations générales

A. Contexte régional

1. Les pays d'Europe et de la Communauté d'États indépendants ont accompli des progrès notables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les années qui ont précédé 2015, et ils ont exprimé leur ferme appui et leur attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'engagement de ne laisser personne de côté. Dans la plupart des pays de la région, l'indice de développement humain n'a cessé de progresser au cours des deux dernières décennies, la croissance du revenu par habitant s'étant accompagnée d'une amélioration constante de l'espérance de vie et du niveau d'instruction. Tous les pays de programme ont atteint le statut de pays à revenu intermédiaire et l'extrême pauvreté (à savoir un revenu inférieur à 1,90 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat) a été pratiquement éliminée.

2. Des progrès sensibles ont été constatés dans la région quant aux capacités de l'administration publique et à la qualité de la gouvernance, tout particulièrement par rapport aux années 90, lorsque la plupart des pays de programme étaient des États nouvellement indépendants dont les institutions récemment mises en place n'avaient pas encore fait leurs preuves et qu'ils n'étaient pas encore certains du rôle qu'ils joueraient sur la scène mondiale. De grands progrès ont été accomplis en termes de modernisation des administrations publiques et quant à la mise en place de structures de gouvernance viables au niveau infranational.

3. La répartition relativement égale du revenu et l'accès généralisé aux services sociaux, hérités du passé, ont été maintenus dans de nombreux pays d'Europe et d'Asie centrale, mais la quasi-totalité des pays de la région éprouve néanmoins des difficultés à concilier progrès économiques et sociaux et viabilité environnementale, d'autant plus que la lenteur de la réforme des institutions publiques et du développement du secteur privé exacerbe les difficultés. Les problèmes d'inégalité et de vulnérabilité persistent et continuent de s'aggraver.

4. Dans certains pays de la région, 50 % de la main-d'œuvre (en particulier des jeunes) sont des chômeurs de longue durée ou occupent des emplois précaires dans le secteur informel¹. D'une part, treize pays de programme sont classés dans la catégorie des pays à développement humain « élevé » ou « très élevé » en raison de leur indice de développement humain. D'autre part, les niveaux de pauvreté sont dans plusieurs pays supérieurs au seuil de pauvreté modérée de 3,10 dollars par jour². On estime néanmoins que 70 millions d'habitants de la région vivent avec moins de 10 dollars par jour et sont menacés par la pauvreté. Les inégalités en termes d'accès à des services publics de qualité et abordables, par exemple, sont l'un des principaux facteurs de vulnérabilité socioéconomique en général. En outre, certains pays de la région font état d'épidémies de VIH qui se propagent à une vitesse alarmante. Cette tendance a des incidences sur les droits fondamentaux des personnes infectées ou affectées par le VIH, qui sont en butte à la criminalisation, à la stigmatisation et aux normes et pratiques punitives qui sont monnaie courante dans la région.

5. Les femmes continuent de se heurter à la discrimination fondée sur le sexe, qui limite leurs perspectives d'avenir sur le plan économique. L'écart en matière d'emploi entre les femmes et les hommes, qui est estimé à 30 %, et l'écart de

¹ Rapport régional sur le développement humain du PNUD : Progress at Risk : Inequalities and Human Development in Eastern Europe, Turkey and Central Asia (2016).

² Groupe des Nations Unies pour le développement en Europe et en Asie centrale, Looking Back, Leaping Forward : Moving from MDGs to SDGs in Europe and Central Asia.

rémunération entre les sexes, évalué à plus de 21 %, font obstacle à l'autonomisation économique des femmes et réduisent le potentiel de croissance économique³ des pays de la région. L'indice d'inégalité entre les sexes dans la région, qui est de 0,279, est le plus faible au monde, mais la représentation politique des femmes continue d'être négligeable⁴. Le taux d'emploi des femmes varie en fonction de leur statut social, de leur âge et de leur lieu de résidence. Ainsi par exemple, le taux d'emploi des Roms dans l'ouest des Balkans est généralement inférieur de moitié aux niveaux nationaux, celui des femmes roms étant particulièrement faible. La résurgence de pratiques culturelles conservatrices freine la participation des femmes à la vie publique et justifie des pratiques préjudiciables telles que les mariages d'enfants (estimés à 27 % dans certains pays de programme). La violence sexuelle et sexiste sévit dans la plupart des pays de la région et progresse dans les zones qui sont touchées par des conflits militaires ou des conflits prolongés et qui comptent un grand nombre de réfugiés.

6. Les tensions géopolitiques se sont aggravées et les conséquences de conflits violents qui perdurent ou les séquelles de conflits antérieurs continuent de se faire sentir dans la région. Dans les pays en proie aux conflits, les problèmes de gouvernance sont souvent exacerbés par l'insécurité, la faible cohésion sociale, la discrimination fondée sur des considérations ethniques, religieuses ou d'autres facteurs ainsi que le risque d'extrémisme violent. La région se caractérise par l'ampleur des mouvements de réfugiés, des déplacements et des flux migratoires entre pays d'origine, de destination et de transit, ce qui pose des problèmes humanitaires et de développement tout en offrant également des possibilités économiques pour les populations locales. Les taux d'émigration sont parmi les plus élevés au monde et sont dus, dans de nombreux pays de la région, à l'exode important de cerveaux, ce qui entraîne l'appauvrissement du capital humain. La part des envois de fonds dans le produit intérieur brut (PIB) de certains pays de la région est l'une des plus fortes au monde.

7. Les pays de la région continuent d'être confrontés à des problèmes similaires de gouvernance, notamment dans des domaines tels que la décentralisation budgétaire et la gouvernance locale, l'état de droit et l'application du principe de responsabilité, l'accès à l'information, des systèmes d'administration publique exempts de corruption, capables de s'adapter aux besoins de la population et fondés sur le mérite ainsi que l'accès équitable aux services de base⁵. Les pays de la région expriment leur intérêt grandissant pour des approches novatrices de fourniture de services publics, qui promeuvent la transparence, l'application du principe de responsabilité, l'efficacité et une participation citoyenne véritable. La confiance dans les institutions publiques, parmi les jeunes notamment, et dans l'indépendance et l'intégrité des médias, est une des premières priorités des pays de la région, tout comme une participation véritable aux processus politiques et à la prise de décisions. Le renforcement des systèmes nationaux de protection des droits de l'homme⁶, le contrôle démocratique des services de sécurité et l'accès à la justice, en particulier pour les groupes les plus marginalisés⁷, appellent de nouvelles approches et solutions.

8. La région est confrontée à des risques dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du climat, notamment les catastrophes et les pénuries d'énergie.

³ Ibid.

⁴ « Strengthening women's political participation: An analysis of the impact of women's parliamentary networks in Europe and Central Asia », 2016.

⁵ Indicateurs mondiaux de la gouvernance, 2015.

⁶ Selon le tableau recensant les statuts reconnus par l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, sept seulement des 18 institutions dans la région respectent les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) en octobre 2017.

⁷ *The World Justice Project Rule of Law Index*, 2016.

D'après les données de la Banque mondiale, l'intensité énergétique dans la région est supérieure de 20 % à la moyenne relevée dans les pays à revenu intermédiaire et elle est deux fois plus importante que celle des pays membres de l'Union européenne. Du fait que la production d'énergie est tributaire à 80 % des combustibles fossiles et que les pertes lors de leur transformation ou de la fourniture aux consommateurs peuvent atteindre 60 %⁸, la croissance économique en l'absence de changement réel entraînera une augmentation importante des émissions de gaz à effet de serre. Au cours des 30 dernières années, les catastrophes naturelles dans la région ont causé des dommages évalués à plus de 70 milliards de dollars⁹, risquant ainsi de compromettre les perspectives de développement. Selon le rapport régional 2016 sur le développement humain, les pratiques non viables de gestion des terres et des ressources en eau, en particulier dans le bassin de la mer d'Aral, continuent de mettre en péril la sécurité alimentaire et énergétique des ménages, la biodiversité et d'autres formes de capital naturel.

9. Bien que les pays de programme présentent des similitudes en raison de leur statut de pays à revenu intermédiaire et des problèmes hérités de la transition, il existe néanmoins des différences entre eux, et les perspectives et problèmes qui leur sont propres sont également évidents au niveau sous-régional :

a) Le programme d'adhésion à l'Union européenne est un facteur important au plan politique pour les pays du sud-est de l'Europe, qui sont confrontés aux effets de flux importants de réfugiés et de migrants, causés en grande partie par les conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les tendances de la croissance économique se sont certes améliorées dans certains de ces pays au cours de la période visée par le précédent programme, mais la faiblesse des niveaux de l'emploi et la pénurie d'emplois décents (en particulier pour les femmes et les jeunes) continuent d'être des préoccupations majeures. On retrouve dans les tensions politiques d'aujourd'hui les problèmes hérités du passé et les conflits non résolus. Le renforcement de l'état de droit et la résolution des problèmes engendrés par les violations des droits de l'homme commises dans le passé demeurent des questions cruciales. La lenteur des réformes visant à améliorer les structures de gouvernance, la corruption, la multiplication des menaces à la sécurité, qui sont aggravées par la facilité d'accès aux armes légères et de petit calibre, font obstacle à la réconciliation interethnique et entre les États¹⁰. Plusieurs catastrophes naturelles ont mis en lumière la vulnérabilité de la région et son manque de préparation face aux crises et confirmé la nécessité d'investissements plus importants dans les mesures d'adaptation et de réduction des risques.

b) Certains pays dans le sud du Caucase et la partie occidentale de la Communauté d'États indépendants accordent une attention prioritaire à leur intégration dans l'Union européenne tandis que d'autres ont adhéré à l'Union économique eurasienne. Les progrès enregistrés par les divers pays dans la réforme de la gouvernance, particulièrement le renforcement de l'état de droit et la participation accrue à la prise de décisions, sont variables. Toutefois, des similitudes sont également apparentes, notamment dans les institutions héritées du passé, qui affaiblissent l'accès à la justice¹¹ et la protection des droits de

⁸ Banque mondiale, *Learning To Be More Energy Efficient in Europe and Central Asia: Lessons from Success Stories*, 2013.

⁹ Banque mondiale, *Managing Natural Disasters in Eastern Europe and Central Asia*, 2016.

¹⁰ Transparency International, *Fighting corruption in the Western Balkans and Turkey: Priorities for Reform*, 2016; PNUD : *Towards SDG 16: Promoting Just, Peaceful and Inclusive Societies in Europe and Central Asia*, 2015.

¹¹ Consultative Council of European Judges: *Challenges for judicial independence and impartiality in the member states of the Council of Europe*, 2016.

l'homme, ainsi que dans des domaines tels que la corruption¹², l'important fossé qui sépare les zones urbaines des zones rurales, la pénurie d'emplois, l'urbanisation, les conflits ouverts ou gelés et les inégalités persistantes entre les sexes.

c) Les pays d'Asie centrale se trouvent face à des choix cruciaux sur l'intégration mondiale et régionale, comme par exemple l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, l'accession à l'Union économique eurasiennne et la participation à l'initiative « Une Ceinture et une Route », promue par la République populaire de Chine. Ils continuent d'être aux prises avec des problèmes transfrontières, souvent dus à leur enclavement, des économies incomplètement diversifiées, le développement insuffisant des infrastructures de transport et de la connectivité, les tensions interethniques, la corruption et la gestion non viable des ressources en hydrocarbures, en eau, minérales et foncières. Les examens périodiques universels, effectués sous les auspices du Conseil des droits de l'homme, font état des inquiétudes de ces pays concernant l'espace civique, les risques qu'entraîne une sécurisation excessive, l'accès à la justice et les obstacles à une participation véritable à la prise de décisions. Dans les rapports qu'ils présentent au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, les pays de la région s'alarment de la violence sexiste et des violations des droits des femmes. La pénurie d'emplois décents, l'érosion des acquis en matière d'égalité des sexes, les questions climatiques et les risques sismiques ainsi que la radicalisation et l'extrémisme violent¹³, qui suscitent des inquiétudes de plus en plus vives, viennent compliquer encore les perspectives de développement en Asie centrale.

10. Compte tenu des résultats enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les pays de programme s'efforcent de maintenir les progrès accomplis et d'apporter des solutions aux problèmes de développement auxquels ils sont confrontés, tels que, notamment, la mondialisation, les mutations économiques, les changements climatiques et l'urbanisation, ainsi que les changements démographiques et l'évolution technologique, dans le cadre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. La collaboration aux niveaux régional et sous-régional par le biais d'approches multisectorielles intégrées sera cruciale pour relever un grand nombre des défis transnationaux communs aux pays de la région. Compte tenu de la théorie du changement qui sous-tend le programme régional pour la période 2018- 2021, la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable dans la région nécessitera : a) des systèmes de gouvernance efficaces qui permettront d'accélérer les transformations structurelles, b) des économies vertes et sans exclusion ainsi qu'une égalité réelle entre les sexes pour que la croissance économique ne laisse personne de côté et contribue à restaurer le capital naturel au lieu de l'épuiser et c) des voies de développement tenant compte des risques, qui renforcent la résilience et permettent d'anticiper les chocs et les crises. Les partenariats, l'innovation et la transposition à une plus grande échelle des modalités de financement du développement sont essentiels pour relever ces défis.

B. Résultats et enseignements tirés

11. Au cours des quatre dernières années, le bureau du PNUD en Europe et dans la Communauté d'États indépendants a apporté son assistance aux pays de programme

¹² Transparency International, Europe and Central Asia: An Overall Stagnation, 25 janvier 2017.

¹³ Report on the High-level Experts Meeting on Framing Development Solutions for the Prevention of Violent Extremism, Douchanbé, juin 2016.

dans quatre domaines d'intervention : a) les voies de développement durable, b) la gouvernance et la consolidation de la paix, c) la réduction des risques de catastrophe et climatiques et d) les contributions aux débats sur le développement grâce à l'innovation et à de nouveaux partenariats dans la coopération au service du développement.

12. L'évaluation indépendante à mi-parcours du programme régional¹⁴ a confirmé l'importance du programme régional pour la période 2014-2017, qui était conforme aux cinq principes du caractère régional¹⁵ du PNUD et qui renfermait des possibilités d'améliorations continues dans le cadre du Programme 2030. Les auteurs de l'évaluation ont pris acte du renforcement de l'assurance qualité dans l'exécution du programme régional et, de manière générale, du passage réussi à un modèle de financement reposant sur des ressources de base modestes.

13. Le programme régional, tel qu'il est décrit dans les évaluations, s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et permet au PNUD de se présenter comme partenaire incontournable de développement aux nouveaux donateurs en Europe et dans la Communauté d'États indépendants, étant donné l'importance de ses programmes de coopération avec les Gouvernements de la Fédération de Russie, kazakh, roumain, slovaque, tchèque et turc.

a) Le Gouvernement turc, qui héberge et finance le centre régional du PNUD à Istanbul depuis 2015, a également versé une contribution non préaffectée de 15 millions de dollars, destinée au programme régional pour la période 2014- 2017. Le centre régional du PNUD a donc pu mettre notamment en place une structure, dotée d'une enveloppe budgétaire de 1 million de dollars par an, qui promouvra les innovations dans les domaines du développement local, du développement du secteur privé et de la réduction des risques de catastrophe dans les pays de programme.

b) L'accord-cadre sur le partenariat avec la Fédération de Russie, qui fait partie du programme régional, a abouti à la création d'un fonds d'affectation spéciale de 25 millions de dollars pour les pays de programme en Europe et dans la Communauté d'États indépendants. En outre, la Fédération de Russie a apporté une contribution de 10 millions de dollars pour atténuer et prévenir les effets néfastes des changements climatiques dans les pays de programme à compter de 2017.

c) Les partenariats stratégiques régionaux à long terme avec la République slovaque, la République tchèque et la Roumanie ont été officialisés lors de la mise en œuvre du programme régional pour la période 2014-2017, doté de ressources financières d'un montant total de 2,77 millions de dollars pour la gestion des finances publiques, l'innovation et la fourniture sur demande de conseils techniques en matière de développement.

¹⁴ Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, Regional Programme for Europe and the Commonwealth of Independent States (2014-2017) : Midterm outcome evaluation, 2016.

¹⁵ a) Promotion de biens publics régionaux reposant sur le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales, b) collaboration multinationale qui constitue le meilleur moyen de gérer les effets induits et externalités transfrontières, c) promotion d'activités de sensibilisation, du dialogue et d'initiatives dans le cas de questions de développement délicates ou nouvelles dont le règlement a tout à gagner des données d'expérience et perspectives multinationales, d) promotion des expériences et des innovations qui permettront de venir à bout des obstacles institutionnels, financiers ou en matière d'information, qu'un pays ne peut surmonter à lui seul et e) production et mise en commun du savoir, des données d'expérience et des connaissances spécialisées en matière de développement pour que les divers pays puissent bénéficier de l'expérience de l'ensemble de la région et de celle des autres parties du monde.

14. Les pays de programme ont accès à de nouveaux partenaires, perspectives et sources de financement grâce aux approches innovantes adoptées dans le programme régional, qui constituent l'un des avantages comparatifs¹⁶ propres au PNUD dans la région. Il s'agit notamment de stratégies novatrices, inclusives et modulables de fourniture de services publics adaptés aux besoins des utilisateurs, de budgétisation et de prise de décisions fondées sur les données, qui ont été élaborées par des laboratoires d'innovation. Ces derniers, lancés dans le cadre du programme, sont à présent hébergés par les Gouvernements arménien, géorgien, moldave et de l'ex-République yougoslave de Macédoine et sont en mesure d'analyser, à l'échelle du système, les relations d'interdépendance entre les objectifs de développement durable et les initiatives de développement qui permettront de les atteindre.

15. Dans le cadre d'un partenariat interrégional novateur avec la société britannique Cognitive Edge, le PNUD a mis en service au niveau mondial le logiciel Sensemaker de développement axé sur les résultats à l'intention des pays de programme d'Europe et de la Communauté d'États indépendants, de l'Afghanistan et du Yémen. Le programme régional a conduit à l'élaboration du premier outil de comptabilisation du carbone dans les initiatives sanitaires mondiales et il a promu la fourniture de services consultatifs interrégionaux dans plusieurs pays d'Afrique. En collaboration avec le programme régional pour les États arabes, des progrès ont été accomplis en Tunisie dans l'utilisation de données en ligne pour suivre en temps réel les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif 16 de développement durable, tandis que la consommation d'électricité a servi d'indicateur indirect pour évaluer la pauvreté au Soudan.

16. L'évaluation a mis en lumière, entre autres résultats : a) l'assistance apportée par le PNUD pour faire coïncider les cadres de planification nationaux avec les objectifs de développement durable, b) la transposition à une plus grande échelle des mesures régionales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ainsi que l'amélioration des évaluations, de l'état de préparation et de l'atténuation des conséquences des catastrophes et la prévention des conflits, l'attention étant appelée sur le programme multipays de gestion des risques climatiques dans les pays d'Asie centrale (cofinancé par le Gouvernement finlandais), c) l'assistance apportée à la réforme du secteur de la sécurité, notamment le programme portant sur le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre prolifération des armes légères (cofinancé par l'Union européenne et le Gouvernement norvégien) et d) l'amélioration des moyens d'existence en Asie centrale dans le cadre du programme d'aide pour le commerce (financé par le Gouvernement finlandais), la promotion de données ouvertes pour renforcer la transparence de l'administration publique (programme financé notamment par le Gouvernement slovaque), l'utilisation des déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé et de l'équité dans les programmes de développement et l'adoption d'approches fondées sur les droits fondamentaux et l'accès à la justice pour les personnes vivant avec le VIH et les victimes de violences sexuelles ou sexistes.

17. L'évaluation a souligné que le programme régional pour la période 2014-2017 aurait pu faire preuve d'une plus grande efficacité dans le soutien des programmes portant sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, la gouvernance locale et les réformes de l'administration publique, le renforcement de l'institution parlementaire, la participation active des jeunes, les migrations et la prévention de l'extrémisme violent. L'évaluation a préconisé le renforcement des liens entre les programmes de gestion des ressources naturelles, de viabilité

¹⁶ Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, Regional programme for Europe and the Commonwealth of Independent States (2014-2017), Midterm outcome evaluation, 2016.

environnementale et de croissance sans exclusion et entre ceux qui portent sur la gouvernance locale, les droits de l'homme et l'état de droit et la consolidation de la paix ainsi que l'adoption d'une approche plus globale de la prévention des conflits. Par ailleurs, les auteurs de l'évaluation ont recommandé que les objectifs du programme coïncident avec le niveau des ressources et qu'une importance plus grande soit prêtée à l'établissement de liens plus étroits avec les programmes de pays du PNUD et, le cas échéant, à l'adoption d'approches sous-régionales.

18. Le PNUD a donné suite à ces recommandations dans la mise en œuvre du programme régional: il a notamment renforcé l'appui apporté à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, à la gouvernance locale, aux réformes de l'administration publique, au renforcement de l'institution parlementaire, à la participation active des jeunes, à la prévention de l'extrémisme violent et aux migrations; il a promu des politiques intégrées d'emploi et d'inclusion sociale, notamment des analyses et des activités de sensibilisation pour remédier à la prestation non rémunérée de soins en vue de promouvoir la participation des femmes au marché du travail et il a également adopté des approches stratégiques de prévention des conflits et resserré leurs liens avec les programmes portant sur la gouvernance. Ces ajustements ont nécessité la mobilisation de ressources supplémentaires, la coopération avec les partenaires des Nations Unies et l'harmonisation avec les programmes de pays. Ces orientations seront maintenues dans le programme régional pour la période 2018-2021. Elles ont été examinées, ainsi que leurs incidences sur le programme, avec les bureaux de pays et les partenaires régionaux dans divers forums tout au long de 2017.

19. L'évaluation indépendante du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et des programmes régionaux qui lui sont associés a confirmé la mise en œuvre réussie du programme régional en Europe et dans la Communauté d'États indépendants et appelé l'attention sur trois enseignements fondamentaux :

a) En raison de la diversité qui existe dans les pays de la région et de leurs problèmes de développement, souvent il n'est pas possible d'y appliquer des modèles passe-partout de coopération régionale. Le PNUD doit mettre à disposition un programme régional multipartite pour permettre aux pays de collaborer aux questions transnationales et problèmes communs qui transcendent les frontières.

b) Tout comme les programmes nationaux en Europe et dans la Communauté d'États indépendants, le programme régional est de plus en plus tributaire de ressources autres que les ressources de base. Le montant des ressources ordinaires allouées tous les ans aux programmes régionaux, qui dépassait 5 millions de dollars durant le cycle de programmation 2010-2013, est tombé à 2 millions en 2017. Cette réduction a été compensée par les ressources autres que les ressources de base (qui ont atteint 15 à 18 millions de dollars en moyenne entre 2015 et 2017), ce qui a permis de recueillir des ressources de 18 à 21 millions de dollars pour l'exécution annuelle du programme régional.

c) L'efficacité du programme régional lui permet i) de recenser, de codifier et de diffuser les enseignements tirés de l'expérience de la région et d'autres parties du monde en fonction des besoins des pays de programme, b) d'aider ces derniers à mieux gérer les risques transnationaux et à tirer parti des biens publics mondiaux et régionaux, c) de renforcer l'efficacité de l'aide au développement tout en minimisant les coûts de transaction pour les partenaires qui mettent en œuvre des programmes régionaux ou multinationaux et d) de fournir un cadre régissant les activités de sensibilisation, la communication des résultats et la mobilisation des parties prenantes.

II. Priorités du programme et partenariats

A. Priorités du programme

20. Dans le programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2018-2021), une grande importance est accordée aux biens publics régionaux et aux problèmes communs de développement, qui ont été définis dans les programmes des pays de la région et qui gagnent à être réglés au niveau régional ou sous-régional. Le programme prend en compte l'analyse et les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation du programme régional précédent (2014-2017), les premiers enseignements tirés du soutien apporté à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région et les consultations avec les bureaux de pays du PNUD et les partenaires régionaux. Le programme régional est éclairé par les orientations futures du PNUD décrites dans le plan stratégique pour la période 2018-2021 et il les prend en compte.

21. Dans le cadre du champ d'activité du programme régional, de ses orientations et de sa mise en œuvre, les grands axes du plan stratégique sont adaptés afin de répondre aux besoins des pays de la région et d'apporter des solutions aux problèmes qui leur sont communs. L'objectif du plan stratégique du PNUD est d'aider les pays à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, d'accélérer les transformations structurelles en vue du développement durable et de renforcer la résilience aux chocs et crises en améliorant les voies de développement. Ces trois problèmes de développement coexistent dans de nombreux pays d'Europe et de la Communauté d'États indépendants, toutefois ce sont les transformations structurelles en vue du développement durable qui sont une question prioritaire pour les pays à revenu intermédiaire de la région.

22. Dans le cadre de l'objectif global d'accélération de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable en Europe et dans la Communauté d'États indépendants, les priorités du programme régional sont décrites en fonction des trois résultats suivants du programme : a) accélérer les transformations structurelles en vue du développement durable grâce à des systèmes de gouvernance plus efficaces, b) lutter contre la pauvreté et les inégalités par une croissance sans exclusion et c) renforcer la résilience aux chocs et aux crises.

23. Pour chaque résultat, toutes les solutions types, telles qu'elles sont décrites brièvement dans le plan stratégique pour la période 2018-2021, sont appliquées, adaptées et fusionnées. Il s'agit : a) de maintenir les populations hors de la pauvreté, b) de mettre en place une gouvernance plus efficace, plus responsable et plus inclusive, c) de renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes, d) de promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète, e) de combler le déficit énergétique et f) de promouvoir l'égalité hommes-femmes ainsi que l'autonomisation des femmes.

24. **Résultat 1. Accélération des transformations structurelles grâce à des systèmes de gouvernance plus efficaces.** Dans le cadre du programme régional, une assistance sera apportée aux pays de programme qui souhaitent procéder à des transformations structurelles en vue de consolider les progrès accomplis aux niveaux régional, sous-régional et national et de progresser sur d'autres fronts. À cette fin :

- a) Des solutions novatrices, fondées sur les données et modulables permettront de promouvoir i) des processus de gouvernance inclusifs qui améliorent la capacité d'adaptation des institutions, renforcent la transparence et l'application du principe de responsabilité et prévoient un rôle plus important des femmes et des jeunes dans toutes les instances de prise de décisions, ii) les transformations institutionnelles fondées sur l'état de droit et sur l'accès à la

justice, ainsi que les approches de droits de l'homme, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres partenaires, qui permettront de lutter contre la discrimination structurelle et sexiste ainsi que d'autres formes et d'inégalité et iii) le renforcement, grâce aux nouvelles technologies et aux médias, de l'espace civique (pour les jeunes femmes et hommes notamment) qui bénéficiera du soutien de la coalition régionale interinstitutions sur la jeunesse, pilotée par le FNUAP, et du groupe régional interinstitutions sur les femmes dirigé par ONU-Femmes.

b) En partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Protocole de Montréal, le programme permettra de promouvoir i) le renforcement des programmes multipays de cogestion des ressources partagées¹⁷, ii) la mise en œuvre et la gestion des synergies entre les conventions¹⁸, les moyens d'action et les programmes portant sur les écosystèmes, iii) l'incorporation de la viabilité environnementale dans les politiques sectorielles et intersectorielles qui prennent en compte le caractère transfrontière des ressources naturelles de la région et iv) la planification de l'utilisation rationnelle des terres et l'élimination des risques en vue de régler les problèmes relatifs aux droits sur les eaux, les terres et les forêts transfrontières, de renforcer la sécurité alimentaire et hydrique et d'encourager des modes de subsistance viables.

c) Le programme continuera de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques dans la région grâce notamment à l'accès plus grand au financement de l'action climatique, au renforcement de la transparence dans le suivi de l'action climatique, l'établissement des rapports et la vérification des mesures prises dans ce domaine, au renforcement des cadres juridiques et institutionnels qui permettent de transposer à une plus grande échelle les solutions promouvant l'énergie propre et la croissance verte et à l'élimination des inégalités dans l'accès à l'énergie durable, abordable et efficace par la minimisation des risques dans les investissements énergétiques. L'initiative régionale menée par le PNUD sur les achats responsables dans le secteur de la santé se poursuivra et sera renforcée en partenariat avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Facilité internationale d'achat de médicaments, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et l'UNOPS.

25. Résultat 2. Lutte contre la pauvreté et les inégalités grâce à une croissance sans exclusion. En vue de ne laisser personne de côté, le programme régional aidera les pays de programme dans la phase finale de l'élimination de la pauvreté et de la lutte contre les inégalités et l'exclusion. À cette fin :

a) Il apportera son assistance pour i) mettre en place des voies de développement durable, qui incorporent les dispositions de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai, du Programme 2030 et d'autres accords internationaux et régionaux dans les plans et budgets de développement afin de promouvoir la

¹⁷ Il s'agit notamment des commissions des lacs et bassins hydrographiques, des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère transfrontières.

¹⁸ Ce sont notamment la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, <http://www.unece.org/env/treaties/welcome.html>.

réalisation des objectifs de développement durable et ii) pour assurer l'utilisation efficace et transparente des ressources des secteurs public et privé, notamment d'autres modèles de financement, tout en prévenant le détournement des ressources par des initiatives de lutte contre la corruption et

b) Il promouvra l'intégration de tous au marché du travail, des politiques de protection sociale et de soins et apportera un soutien aux entreprises dirigées par les femmes et les groupes marginalisés (personnes handicapées, Roms, migrants, populations déplacées et rapatriés), en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), ONU-Femmes et d'autres partenaires; il continuera de renforcer les capacités productives pour le commerce transfrontière de biens et de services en collaboration avec le Centre du commerce International (CCI) et il apportera un appui, au niveau de la région, aux institutions nationales et infranationales pour mettre en œuvre le développement local et l'urbanisation durables et pour fournir des services publics novateurs tenant compte des disparités entre les sexes.

26. **Résultat 3. Renforcer la résilience aux chocs et aux crises.** Le programme régional élargira les possibilités de développement tenant compte des risques en aidant les pays de programme à renforcer la résilience aux chocs et aux crises :

a) Il renforcera les capacités de prévention des conflits i) dans la consolidation de la paix transfrontière, la prise en compte des conflits, le renforcement de la confiance et le relèvement pour prévenir la violence et les violations des droits de l'homme, lutter contre les facteurs de radicalisation et d'extrémisme violent et accroître la cohésion sociale, ii) dans la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, notamment la réduction de la prolifération des armes légères et de petit calibre et

b) Il réduira les risques de catastrophe en accordant une attention particulière aux domaines prioritaires énumérés dans le Cadre de Sendai, en généralisant le recours aux technologies innovantes et aux partenariats pour réduire les risques de catastrophe et en améliorant l'utilisation d'instruments financiers pour renforcer la résilience aux catastrophes des infrastructures du secteur public, des principaux secteurs de production et des populations vulnérables, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et d'autres partenaires.

27. Les priorités du programme régional, qui fait partie de la plateforme de conseil et d'aide à l'exécution des initiatives de développement au niveau mondial, trouveront leur expression dans les activités suivantes : a) des initiatives ciblées, cofinancées et élaborées en collaboration avec les partenaires régionaux et les pays de programme, b) des services spécifiques et de qualité en matière de conseil et d'exécution des programmes, c) une plateforme régionale et un espace neutre qui permettront aux pays d'examiner ensemble les questions d'ordre régional, sous-régional et transfrontière ainsi que les problèmes régionaux communs et nouveaux qui gagnent à être réglés par des perspectives multipays et la mise en commun des expériences et des solutions. À cette fin, le programme :

a) Fournit un appui intégré en matière de programmes et de services consultatifs et d'échanges d'informations entre pays, aux plateformes de promotion, au niveau des pays, du Programme 2030 et des programmes de pays du PNUD; il facilite également la coordination entre les partenaires du système des Nations Unies dans le contexte de la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques pour promouvoir le Programme 2030,

b) i) Orchestre la réflexion sur l'innovation et la transposition à une plus grande échelle de solutions novatrices de développement durable, telles que par

exemple les laboratoires d'innovation existant dans plusieurs pays de la région, les journées annuelles d'innovation d'Istanbul et les débats d'Istanbul sur le développement et ii) pilote les partenariats régionaux porteurs de changement, qui permettent aux pays de programme de mettre à profit les retombées de l'innovation, d'avoir accès à de nouvelles compétences et sources de financement du développement et de les transposer à une plus grande échelle et

c) Soutient les pays de programme et facilite leurs échanges lorsqu'ils décrivent, codifient et mettent en commun les enseignements et les exemples d'expériences réussies et qu'ils mettent à profit les compétences d'experts régionaux et mondiaux et la recherche de pointe, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

B. Partenariats et innovation

28. Les problèmes complexes posés par la réalisation du Programme 2030 et l'impératif qui en découle de passer des crédits disponibles au financement du développement font ressortir l'importance : a) d'une coopération efficace et modulable avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les entreprises et les organisations de la société civile et b) de solutions novatrices et de méthodes de travail intégrées pour transposer les solutions de développement à une plus grande échelle, élargir la base de ressources et utiliser efficacement des ressources limitées. La collaboration avec des partenaires pour obtenir des résultats concrets et transposables à une plus grande échelle est un élément central du programme régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

29. Le programme vise à tirer parti des partenariats régionaux et à les renforcer, en mettant à profit la capacité du PNUD de nouer des liens de coopération aux niveaux mondial et régional, son mandat fédérateur et son expérience de la mobilisation des partenaires de développement et de l'établissement de liens entre ces derniers au profit des pays de programme. Il tire parti de la longue expérience du PNUD dans la mobilisation des ressources par le biais de partenariats pour compenser la modicité des ressources de base affectées aux programmes régionaux.

a) Dans le cadre du programme régional, le PNUD s'efforce de maintenir et de renforcer encore son partenariat étroit avec le Gouvernement turc et de maximiser les avantages découlant de l'implantation du centre régional du PNUD à Istanbul aux côtés des bureaux régionaux pour l'Europe et l'Asie centrale du FNUAP et d'ONU-Femmes,

b) La coopération du programme sera poursuivie avec les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et avec l'Union européenne. Le programme renforce son partenariat avec l'Union européenne dans le cadre des processus de transition, préadhésion et d'intégration en tirant parti de l'impartialité, de la présence et des compétences du PNUD et du système de développement des Nations Unies pour promouvoir le Programme 2030 dans la région,

c) En tant que principal outil de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le programme permettra de consolider et d'élargir encore le rôle du PNUD comme partenaire clef des nouveaux donateurs dans la région en mobilisant les connaissances et les ressources en faveur des pays de programme,

d) Les partenariats du PNUD avec les organisations régionales telles que le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Commission économique eurasiennne, l'Organisation de coopération

et de développement économiques, le Conseil de coopération régionale et d'autres organisations régionales seront approfondis et élargis dans le cadre du programme régional, notamment par des approches régionales et sous-régionales, et le renforcement de la coordination,

e) La coopération se poursuivra entre le programme et la Commission économique pour l'Europe et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, compte tenu de leurs mandats, compétences, capacités techniques et avantages comparatifs respectifs, en vue d'une action intégrée et cohérente face aux problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays de programme et les partenaires régionaux,

f) Un objectif important du programme demeure le renforcement de la coopération avec les institutions financières internationales dans la région, dans les domaines où leurs compétences spécialisées et l'octroi de ressources à des conditions de faveur peuvent être mobilisées à l'appui du Programme 2030. Des exemples de l'élargissement d'une telle coopération sont notamment les initiatives régionales telles que l'Initiative de résilience économique de la Banque européenne d'investissement, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale et le programme spécial pour l'Asie centrale de la Banque islamique de développement. La collaboration prometteuse avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque de développement du Conseil de l'Europe sera élargie dans la mesure du possible et

g) Le programme permettra aux pays d'étudier des possibilités de collaboration stratégiques avec le secteur privé dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, grâce notamment aux compétences spécialisées du Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement. Une grande importance sera accordée i) aux partenariats stratégiques au niveau régional et ii) à l'établissement de relations stratégiques entre les bureaux de pays et le secteur privé. Le programme renforcera les partenariats avec les organisations de la société civile, les coalitions et mouvements sociaux, les fondations philanthropiques et les milieux universitaires.

30. La place faite aux partenariats dans le programme régional est conforme à l'approche novatrice retenue qui reconnaît que l'innovation est souvent un corollaire de la création issue de la concertation entre différents acteurs et partenaires et qu'elle constitue une modalité efficace de dialogue avec de nouveaux partenaires. Ainsi par exemple, un partenariat stratégique avec Nesta, organisation de promotion de l'innovation dans le secteur public, a permis d'incorporer des compétences, approches et processus innovants dans les activités du PNUD dans la région. Un partenariat à long terme avec Sitra, service de prospective du Gouvernement finlandais, a abouti à l'élaboration de nouveaux instruments financiers destinés à mobiliser des ressources publiques et à servir de catalyseur aux investissements du secteur privé et d'autres sources dans les questions sociales. De même, un partenariat régional avec AID : Tech permet de mobiliser des fonds et d'aider les gouvernements à incorporer de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs, dans le règlement des questions urgentes de développement.

31. Le programme régional, qui fait une grande place à l'innovation et à la recherche-développement, appuiera les activités visant à accélérer l'adoption et la transposition à une plus grande échelle de solutions novatrices de développement durable. Il renforcera les compétences nouvelles, tirera parti des nouveaux instruments financiers et de suivi en vue de la réalisation des objectifs de

développement durable et aura recours de manière innovante à la prospective stratégique, à la gestion des connaissances et à la recherche-développement.

32. Compte tenu de ces approches et partenariats, l'assistance aux pays de programme se poursuivra, dans le cadre du programme régional pour la période 2018-2021, dans les domaines suivants : a) le recours à de nouvelles sources de données pour régler sans délai les problèmes de développement et b) l'emploi de méthodes sophistiquées telles que la prospective stratégique, les indications comportementales et la réflexion architecturale. Le programme recherchera également de nouveaux domaines de croissance a) en investissant dans d'autres mécanismes (financement participatif, financement de solutions de prévention, investissements à impact social et environnemental) qui permettront de financer les objectifs de développement durable et b) en gérant les répercussions des technologies de l'information sur le développement humain durable.

III. Administration du programme et gestion des risques

33. Le présent descriptif de programme régional, qui expose brièvement les résultats enregistrés aux niveaux régional et mondial, permet au PNUD d'annoncer au Conseil d'administration qu'ils sont conformes au programme et que les ressources ont été utilisées à bon escient. Les responsabilités aux niveaux national, régional et au Siège des responsables des programmes régionaux et mondiaux sont décrites dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations et le cadre de contrôle interne du PNUD. Conformément aux décisions du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution des projets seront imputés auxdits projets.

34. Le programme régional s'appuiera sur les résultats déjà enregistrés pour mobiliser des ressources autres que les ressources de base en vue de compléter la modicité des ressources de base. L'objectif fixé dans le programme précédent (2014-2017) était de recueillir des ressources financières d'un montant de 53,6 millions de dollars, dont 13,6 millions provenant des ressources de base et 40 millions d'autres ressources. Au total, 72 millions de dollars ont été versés au cours de la période considérée. Les ressources financières qui seront nécessaires à la mise en œuvre du programme régional pour la période 2018-2021 sont estimées à 62,6 millions de dollars, 4 millions devant provenir des ressources de base. Les autres ressources, évaluées à 58,6 millions de dollars, seront mobilisées auprès des institutions partenaires bilatérales et multilatérales, des fonds d'affectation spéciale (notamment les fonds verticaux) et d'autres partenaires. Les risques associés aux nouveaux partenariats ont été atténués, dans la mesure du possible, par des accords de partenariat stratégiques à long terme et par des échanges réguliers et des consultations. Cinq pour cent des ressources ordinaires seront alloués aux activités de suivi et d'évaluation du programme. Le rapport entre les coûts et les résultats sera renforcé par le recouvrement intégral des coûts, par le recours stratégique aux compétences techniques et aux partenariats et par le rapprochement des ressources aux niveaux régional et national.

35. Le PNUD mettra lui-même en œuvre le programme, dont le contrôle sera confié au directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. L'administrateur du centre régional à Istanbul assurera la gestion efficace et le suivi des projets régionaux, sous la supervision du directeur adjoint du Bureau régional. Le conseil consultatif (composé des représentants résidents de la région et de hauts responsables des bureaux centraux) fournira des orientations générales pour le programme, s'assurera de sa qualité et en confirmera l'importance pour les activités menées aux niveaux national et mondial. Le programme régional sera mis en œuvre dans le cadre des activités régionales et sous-régionales, avec des

composantes au niveau des pays. La coordination au niveau des pays sera renforcée par la collaboration avec les bureaux de pays du PNUD, compte tenu des plans de travail convenus et de la participation d'équipes consultatives.

36. Les consultations avec les bureaux de pays et les partenaires régionaux intéressés éclaireront la conception des projets régionaux, qui évoluera en fonction du contexte dans lequel s'inscrit le développement. Compte tenu des compétences du centre régional d'Istanbul en matière d'analyse et de conseil ainsi que de ses capacités de soutien de la gestion et de l'exécution des projets, il continuera de promouvoir la mise en œuvre des projets mondiaux et multirégionaux ainsi que le suivi et l'atténuation des risques qui y sont associés, grâce notamment à l'incorporation de la planification d'interventions d'urgence dans les projets régionaux.

IV. Suivi et évaluation

37. Le programme régional comporte des indicateurs de résultats et de produits a) qui portent sur ses priorités et ses grandes orientations au cours des quatre prochaines années, b) qui sont conformes aux objectifs de développement durable et au cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources figurant dans le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et c) qui peuvent faire l'objet d'évaluations et de suivi. Le PNUD s'appuie sur les données, statistiques et rapports internationaux, régionaux et nationaux pour mettre en lumière les contributions régionales, telles qu'elles sont décrites dans les produits et indicateurs de produit.

38. La mise en œuvre du programme régional pour la période 2018-2021 sera éclairée par l'évaluation du programme régional précédent, des projets qui y figurent et des programmes intéressant la région. Le Groupe de la coordination et de l'assurance qualité du centre régional d'Istanbul assurera un suivi efficace du programme, en coordination avec les équipes compétentes chargées des programmes et des opérations et les partenaires intéressés.

39. Les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés et aux ressources disponibles feront l'objet de suivi dans le cadre de la planification trimestrielle et annuelle, de la budgétisation et du suivi. Le programme régional se conformera aux processus institutionnels et publiera des informations sur les projets et des données financières, notamment sur les résultats internes et les ressources, compte tenu de l'importance qu'attache le PNUD à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. À la fin de chaque année, les résultats du programme régional seront analysés et publiés dans des rapports, ce qui permettra d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs d'étape fixés pour l'année en question. Ces rapports comporteront des données quantitatives, complétées par l'analyse qualitative des données du rapport annuel axé sur les résultats du PNUD. L'examen à mi-parcours en 2020 sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis par rapport aux objectifs d'étape définis dans le plan stratégique du PNUD et le programme régional. Les décisions sur les partenariats régionaux seront éclairées par les résultats des enquêtes du PNUD menées auprès des partenaires.

40. Les approches intégrées, telles qu'elles sont préconisées dans les objectifs de développement durable et inscrites dans le programme régional, seront une composante importante des initiatives régionales de suivi et d'évaluation pour incorporer des perspectives thématiques dans les initiatives régionales et mettre à profit les compétences pluridisciplinaires et l'expérience du PNUD dans la région.

41. La ventilation des données, par niveau de revenu, origine ethnique, handicap, âge, profession et situation géographique, le cas échéant, permettra d'éclairer la conception des interventions ciblées. Les partenariats avec les organisations

régionales qui recueillent des informations et des données chiffrées sur les objectifs de développement durable [comme par exemple l'OIT, la Commission économique pour l'Europe, le FNUAP, l'UNICEF, ONU-Femmes et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)] favoriseront l'échange de données et de connaissances pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme régional et des projets connexes.

42. Outre les systèmes statistiques internationaux, régionaux et nationaux de collecte de données et de suivi, des approches et outils novateurs et conviviaux de gestion des connaissances, qui renforcent les applications d'apprentissage et de programme et qui tirent parti des nouvelles plateformes de communication et de solutions technologiques, seront élaborés et mis en œuvre dans le cadre du programme régional. Il peut s'agir notamment de chaînes de réaction en temps réel, de brefs exposés et de médias sociaux qui recueillent périodiquement les observations des parties prenantes et des partenaires.

43. Le marqueur égalité homme-femme du PNUD sera incorporé dans les mesures visant à garantir l'assurance qualité des programmes et projets et éclairera la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets; 15 % au moins des programmes et projets régionaux comprendront des interventions ciblées pour promouvoir l'égalité des sexes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2018-2021)

Objectifs de développement durable correspondants : 1, 5, 7, 12, 13, S15 et 16				
Résultat 1 du plan régional. Accélération des transformations structurelles grâce à des systèmes de gouvernance plus efficaces.				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique. Accélération des transformations structurelles propice au développement durable				
Indicateur(s) de résultat : ¹⁹	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable ²⁰	Produits indicatifs du programme régional	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat
2.7 Nombre de pays qui ont annoncé la création ou de la mise en œuvre de politiques, stratégies ou plans intégrés renforçant leurs capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire Niveaux de référence : à déterminer ²¹	À déterminer	<p>Solution type n°1. Maintenir les populations hors de la pauvreté</p> <p>Produit 1.1. Les objectifs tels que de faibles taux d'émission et la résilience climatique sont incorporés dans les politiques et plans de développement dans le cadre d'initiatives régionales promouvant la diversification économique et la croissance verte.</p> <p>Indicateur 1.1.1. Montant des ressources consacrées au financement de l'action climatique, qui sont mobilisées au niveau régional par l'intermédiaire du PNUD pour renforcer les politiques sectorielles et l'information sur le climat en vue de promouvoir un développement résilient face aux changements climatiques et sobre en carbone ainsi que la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 12,2 millions de dollars</p> <p>Source des données : rapports concernant les projets, rapports sur le programme régional, accords de partenariat</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2. Nombre d'initiatives régionales ou interrégionales de renforcement des capacités, d'outils d'évaluation diagnostique et de programmation promouvant le développement résilient face aux</p>	<p>FEM, Gouvernement de la Fédération de Russie, Gouvernement turc</p> <p>Healthcare Without Harm</p> <p>Agence suédoise de coopération internationale au développement</p> <p>Institut international de l'eau à Stockholm</p> <p>Initiative d'achats responsables dans le secteur de la santé</p> <p>OIT</p> <p>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</p> <p>PNUE</p> <p>Banque mondiale</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 040 millions de dollars (à confirmer)</p>
				<p>Autres ressources : 40 millions de dollars</p>

¹⁹ Les niveaux de référence et niveaux cibles pour tous les indicateurs de résultat seront précisés lors de l'approbation du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021.

²⁰ Seront précisés lors de l'approbation du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

²¹ Seront définis lors de l'approbation du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

<p>Niveaux cibles : à déterminer</p> <p>2.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes, nouveau-nés, victimes d'accidents du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p> <p>2.4 Pourcentage des personnes qui ont eu un différend et pu avoir accès à un mécanisme formel ou non formel de règlement des différends, considéré comme équitable et abordable (ventilé par sexe)</p> <p>2.6 Proportion de la population satisfaite de ses rapports les plus récents avec les services publics</p>		<p>changements climatiques et sobre en carbone ainsi que la croissance verte, notamment dans le secteur de la santé</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : 11</p> <p>Source des données : Rapports sur les achats responsables dans le secteur de la santé, sur le programme régional, sur les évaluations diagnostiques</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 1.2. Les initiatives régionales de renforcement des capacités et dialogues sont promues pour améliorer les systèmes de protection sociale</p> <p>Indicateur 1.2.1. Nombre d'initiatives régionales ou sous-régionales, d'outils d'évaluation diagnostique et de directives qui promeuvent des approches intégrées de protection sociale, de soins et de création d'emplois décents pour les populations vulnérables</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 14</p> <p>Source des données : rapports concernant les projets, notes d'orientation et produits axés sur le savoir</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Solution type n° 2. Mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable</p> <p>Produit 1.3. Collaboration régionale ou sous-régionale et échanges entre pairs en vue d'une sensibilisation accrue et d'un accès élargi à la justice, au renforcement de la sécurité et à la protection des droits</p> <p>Indicateur 1.3.1. Nombre de forums régionaux de collaboration sur l'état de droit, qui ont été mis en place et mis à profit pour promouvoir le respect des obligations nationales et internationales en matière de droits de l'homme ou le renforcement de la sécurité et de l'accès à la justice pour les femmes et les groupes marginalisés</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Source des données : rapports sur les forums régionaux, les parties prenantes, les médias et les rapports des organisations de la société civile</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Conseil de coopération régionale ONU-Femmes UNICEF Union européenne Eurasian Harm Reduction Network Fonds mondial Fondation Open Society Stop TB Partnership Regional tuberculosis network</p>	
--	--	--	---	--

<p>2.11 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres</p> <p>2.12 Proportion du temps consacré aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence</p> <p>2.5 Proportion (par sexe, âge, handicap et groupe de population) de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et participative</p>		<p>Produit 1.4. De nouvelles données et méthodes sont examinées et mises à profit au moyen de technologies numériques, de nouvelles sources d'information et d'autres formules novatrices pour apporter des solutions aux problèmes dans la fonction publique, qui sont communs à la région</p> <p>Indicateur 1.4.1. Nombre de nouveaux éléments probants et méthodes qui sont examinés et mis à profit pour apporter des solutions aux problèmes dans la fonction publique</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 20</p> <p>Source des données : produits axés sur le savoir, rapports sur l'état d'avancement des projets.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Solution type n° 3. Renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes</p> <p>Produit 1.5. Les politiques, plans, systèmes et modalités de financement du développement, fondés sur les données et tenant compte des risques, incorporent des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe, promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et prévenir les conflits</p> <p>Indicateur 1.5.1. Nombre d'initiatives et de partenariats de renforcement des capacités ou de politique régionale, qui apportent des solutions intégrées promouvant la cohésion sociale et atténuant les risques de catastrophe et les changements climatiques.</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Niveau cible : 8</p> <p>Source des données : Rapports régionaux, données tirées du programme régional, accords de partenariat, rapports des parties prenantes</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Solution type n° 4. Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète.</p> <p>Produit 1.6. Les solutions et cadres réglementaires permettant d'assurer la préservation de la diversité biologique, l'utilisation durable et le partage équitable des ressources naturelles sont élaborés conformément aux conventions internationales et à la législation nationale dans le cadre d'initiatives régionales et interrégionales</p> <p>Indicateur 1.6.1. Nombre d'initiatives et de partenariats régionaux ou interrégionaux qui visent à apporter des solutions de qualité, qui</p>		
--	--	--	--	--

		<p>tiennent compte des disparités entre les sexes et qui sont fondés sur les données pour assurer la préservation de la diversité biologique, l'utilisation durable et l'accès équitable aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux écosystèmes et le partage des avantages qui en sont retirés</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Source des données : Cadres de partenariat, descriptifs de projet ou rapports sur les projets, reportages</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Solution type n° 5. Comblé le déficit énergétique</p> <p>Produit 1.7. Des solutions sont élaborées, financées et appliquées à une plus grande échelle en vue du passage à l'énergie propre et au développement vert, de l'élimination de la pauvreté et de transformations structurelles</p> <p>Indicateur 1.7.1. Montant des ressources mobilisées par l'intermédiaire du PNUD en vue d'investissements dans l'accès à l'énergie, les énergies renouvelables et le développement vert</p> <p>Niveau de référence : 0;</p> <p>Niveau cible : 1 millions de dollars</p> <p>Source des données : Accords de partenariat</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Solution type n° 6. Renforcer l'égalité hommes-femmes</p> <p>Produit 1.8. Des initiatives régionales ou sous-régionales sont élaborées pour promouvoir les réformes juridiques, politiques et institutionnelles nécessaires à l'autonomisation des femmes</p> <p>Indicateur 1.8.1. Nombre d'initiatives sous-régionales qui sont en place pour promouvoir les réformes juridiques, politiques et institutionnelles visant à éliminer les obstacles structurels à l'autonomisation des femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la discrimination sur le marché du travail (secteurs public et privé) b) l'accès aux biens et services et leur contrôle c) la réduction ou la redistribution de la prestation de soins non rémunérée d) la violence sexuelle et sexiste <p>Niveau de référence : 0</p>		
--	--	---	--	--

		<p>Niveau cible : 7</p> <p>Source des données : Rapports des organisations de la société civile et des partenaires de développement</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 1.9. Les normes ou pratiques régionales renforcent la capacité d'adaptation et la transparence des institutions ainsi que l'application du principe de responsabilité, les processus électoraux et parlementaires sans exclusion et l'élargissement de l'espace civique, promeuvent la mise en œuvre de réformes et l'utilisation de nouveaux médias et technologies et créent des espaces de collaboration, en particulier pour les jeunes.</p> <p>Indicateur 1.9.1. Importance du partage des connaissances entre pairs au niveau régional ou sous-régional parmi les parlementaires et les agents publics pour améliorer la participation sur un pied d'égalité, l'application du principe de responsabilité et la transparence</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 4²²</p> <p>Source des données : Évaluation annuelle fondée sur les bases de données et les examens</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
Objectifs de développement durable correspondants : 1, 3, 8, 10, 16 et 17				
Résultat 2 du programme régional. Lutte contre la pauvreté et les inégalités par des voies de développement durable et sans exclusion				
Réalisation correspondante 1 du Plan stratégique. Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions				
1.1.a. Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions, par indice de pauvreté multidimensionnelle		<p>Solution type n° 1. Maintenir les populations hors de la pauvreté</p> <p>Produit 2.1. Les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration sont renforcées dans toute la région pour incorporer dans les budgets et plans de développement le Programme 2030, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai et les accords internationaux ou régionaux sur les droits de l'homme et d'autres accords et pour analyser les progrès accomplis au niveau régional dans la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des solutions novatrices et fondées sur les données</p> <p>Indicateur 2.1.1. Nombre d'initiatives régionales, d'outils et de directives qui ont été élaborés et appliqués pour promouvoir des approches intégrées et pour améliorer les mécanismes de collecte et</p>	Gouvernement turc Union européenne, Gouvernements de la Fédération de Russie, finlandais, roumain, slovaque et tchèque OMS Alliance sur les maladies non transmissibles Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise	<p>Ressources ordinaires : 1,5 million (à confirmer)</p> <p>Autres ressources : 9,5 millions de dollars</p>
1.1.b. Proportion de la population qui retombe dans la pauvreté				

²² Insatisfaisant (1), Très partiel (2), Partiel (3), Atteint dans une large mesure (4).

<p>2 Proportion des fonds publics affectés aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</p> <p>1.3 Valeur en dollars de l'assistance financière et technique (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) promise aux pays en développement</p> <p>1.4 Proportion de personnes ayant eu affaire, au moins une fois, à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents</p>		<p>d'analyse de données fournissant des données ventilées en vue d'appuyer et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable Niveau de référence : 2 Niveau cible : 17 Source des données : Rapports présentés de leur propre initiative par des pays, rapports sur les objectifs de développement durable, rapport sur la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques MAPS) et feuilles de route pour les objectifs de développement durable, mission conjointe et rapports d'activité de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, directives sur les maladies non transmissibles, rapports sur le développement humain Produit 2.2. Des solutions novatrices sont mises en œuvre au niveau régional pour la fourniture de soins et de services de protection sociale intégrés et tenant compte des disparités entre les sexes en vue de promouvoir l'accès aux services de base, à des emplois et modes de subsistance viables pour les groupes vulnérables Indicateur 2.2.1. Nombre d'initiatives régionales ou sous-régionales utilisant des solutions novatrices et des produits axés sur le savoir, menant des activités de sensibilisation, promouvant la fourniture sans exclusion de services de protection sociale et de soins ainsi que l'accès à des emplois et modes de subsistance viables Niveau de référence : 0 Niveau cible : 6 Source des données : Rapports sur le programme régional, articles de presse, documents d'orientation Fréquence de la collecte : Annuelle Solution type n°2. Mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable Produit 2.3. Les conditions favorables sont renforcées par des partenariats divers afin d'offrir aux secteurs public et privé davantage de possibilités, notamment d'autres sources de financement, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable Indicateur 2.3.1. Nombre de partenariats avec de nouveaux donateurs et d'autres parties prenantes (notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire), de mécanismes régionaux et financiers mis en place et soutenus pour promouvoir les objectifs de développement durable Niveau de référence : 0 Niveau cible : 22 Source des données : Partenariats et accords de partage des coûts, articles de presse, rapports sur le programme régional, notes ou documents d'information</p>	<p>des maladies non transmissibles Issue-based Coalition on Health Issue-based Coalition on Social Protection and Gender Commission économique pour l'Europe UNICEF OMS FNUAP OIT PNUE Banque mondiale UNESCO ONU-Femmes Eurasian Harm Reduction Network ECUO EWNA Fonds mondial Fondation Open Society Institutions financières internationales Secteur privé</p>	
---	--	---	--	--

<p>1.8 b. Proportion de femmes et de filles âgées d'au moins 15 ans qui ont subi des violences sexuelles infligées par une personne autre que leur conjoint, au cours des 12 mois précédents, par âge et lieu des faits</p>		<p>Fréquence de la collecte : Annuelle Produit 2.4. Les activités de sensibilisation et de mobilisation et les partenariats dans le domaine de la prévention de la corruption sont renforcées au niveau régional pour renforcer l'intégrité des institutions et systèmes nationaux et infranationaux Indicateur 2.4.1. Nombre de mesures de lutte contre la corruption qui sont élaborées au niveau régional pour atténuer les risques de corruption propres à chaque secteur et y remédier Niveau de référence : 0 Niveau cible : 7 Source des données : Rapports des gouvernements et des organisations internationales</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle Solution type n° 4. Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète. Produit 2.5. Des solutions modulables promouvant la viabilité des produits de base et des chaînes de valeur vertes et inclusives sont décrites et diffusées Indicateur 2.5.1. Nombre de pays bénéficiant d'évaluations diagnostiques de la viabilité des produits de base et des chaînes de valeur vertes et inclusives Niveau de référence : 0 Niveau cible : 6 Source des données : Rapports d'évaluation diagnostique</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle Produit 2.6. Les normes et pratiques régionales ou sous-régionales catalysent l'urbanisation durable et le développement local fondés sur des données factuelles par la promotion de villes intelligentes et la fourniture de services publics efficaces, adaptables, notamment aux grands groupes de population marginalisés Indicateur 2.6.1. Mécanismes régionaux mis en place pour apporter des solutions qui améliorent la planification, la budgétisation, la gestion et le contrôle du bon fonctionnement des services publics au niveau national ou infranational Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Source des données : Rapports sur le programme régional, articles de presse, plateformes web</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle Solution type n° 6. Promouvoir l'égalité hommes-femmes</p>		
---	--	--	--	--

		<p>Produit 2.7. Les directives sur l'égalité des sexes et les outils visant à promouvoir l'autonomisation des femmes sont élaborés, testés et diffusés dans les organismes publics et privés</p> <p>Indicateur 2.7.1. Nombre d'organismes publics et privés dotés d'outils et de directives sur l'égalité des sexes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Source des données : Rapports présentés par les parties prenantes, reportages, notes d'orientation</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
Objectifs de développement durable correspondants : 1, 11 et 16.				
Résultat 3 du programme régional. Renforcer la résilience aux chocs et aux crises grâce au renforcement de la prévention et au développement tenant compte des risques				
Réalisation correspondante 3 du plan stratégique. Renforcer la résilience aux chocs et aux crises				
<p>3.1 Nombre de personnes sur 100 000 (ventilé par sexe), qui ont accès à des informations d'alerte rapide communiquées par les administrations locales ou par des systèmes nationaux de diffusion</p>		<p>Solution type n° 2. Mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable</p> <p>Produit 3.1 : Les outils et capacités de planification novatrice et d'évaluation fondée sur des données factuelles sont élaborés et renforcés au niveau régional à l'intention des pays pour leur permettre de mettre en œuvre des mesures de prévention et de planification préalable des risques, fondées sur les données et tenant compte des disparités entre les sexes, en vue de limiter les effets des catastrophes naturelles, des pandémies et des conflits.</p> <p>Indicateur 3.1.1. Nombre de partenariats, de programmes et d'initiatives tenant compte des disparités entre les sexes, qui sont épaulés au niveau régional pour permettre aux pays de mettre en place des dispositifs d'atténuation des risques, en particulier dans les centres urbains</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 6</p> <p>Source des données : Rapports sur le programme régional</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.2. Nombre d'initiatives régionales de renforcement des capacités, qui facilitent l'application des systèmes de comptabilisation des pertes et dommages consécutifs à une catastrophe ou de cadres d'évaluation des besoins après une catastrophe en vue du relèvement résilient</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 4</p>	<p>Union européenne Agence des États-Unis pour le développement international Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe PNUE</p>	<p>Ressources ordinaires : 0,5 millions de dollars (à confirmer)</p> <p>Autres ressources : 9,08 millions de dollars</p>
<p>3.2 Pertes économiques dues aux</p>				

<p>catastrophes par rapport au PIB, dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles et perturbation des services de base en raison des catastrophes</p>		<p>Source des données : Rapports et modules de formation sur l'évaluation des besoins après une catastrophe, directives sur les cadre de relèvement</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Solution type n° 6. Promouvoir l'égalité hommes-femmes</p> <p>Produit 3.2. Les initiatives et mécanismes régionaux tenant compte des disparités entre les sexes et des risques renforcent les capacités de réconciliation, la formation de consensus, le renforcement de la confiance, la cohésion sociale, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent, notamment la participation active des jeunes au maintien de la paix et le rôle prépondérant des femmes dans les modalités de dialogue social et les mécanismes existant dans le secteur de la sécurité</p> <p>Indicateur 3.2.1. Nombre d'initiatives au niveau régional ou sous-régional (y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud), qui catalysent le renforcement de la confiance, la cohésion sociale et les modalités de dialogue en vue de la prévention des conflits ou de l'extrémisme violent</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 7</p> <p>Source des données : Rapports, plates-formes web, reportages, enquêtes sur les partenariats</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 3.3. Grâce à la coopération régionale, les systèmes nationaux sont en mesure de rétablir les institutions judiciaires, les mécanismes de compensation et la sécurité des communautés, notamment la réduction de la violence armée et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre</p> <p>Indicateur 3.3.1. Nombre de forums de coopération régionale qui promeuvent les mécanismes de compensation, les institutions judiciaires et la sécurité des communautés (notamment la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre)</p> <p>Niveau de référence : 5</p> <p>Niveau cible : 18</p> <p>Source des données : Rapport sur le programme régional, reportages et comptes rendus des réunions régionales</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
---	--	---	--	--